

DU BRUIT DE FOND AUX « VOIX DE LA CULTURE » DANS LE SECTEUR DU PATRIMOINE CULTUREL : ESPOIRS ET ATTENTES DES ACTEURS DE L'OMBRE

David Aguilera Cueco, Jeremy Hutchings

Re-traduction à partir du texte anglais : David Aguilera Cueco

Une première version de ce texte a été rédigée en anglais en 2018 pour être publiée par l'ACRE, Association des conservateurs-restaurateurs d'Espagne, dans une publication espagnole en ligne : Galán Pérez, A., Spanish Group of the International institute for conservation (GE-IIC), Spanish association of conservators -restorers (ACRE) (éds.), Monográfico: las profesiones del patrimonio cultural. Competencias, formación y transferencia del conocimiento: reflexiones y retos en el Año europeo del patrimonio cultural 2018. Téléchargeable sur : <https://showcase.dropbox.com/s/39ojXXDrpoNwc8kE2mXaa>. L'ARAAFU remercie les éditeurs de l'avoir autorisée à reproduire cet article, une fois traduit et ponctuellement réactualisé par son auteur/traducteur avec l'accord de son co-auteur.

Résumé Le secteur culturel et ses professions souffrent depuis des années d'un manque de reconnaissance et de considération. Les missions, les actions et les compétences des groupes professionnels de ce secteur y sont oubliées, négligées ou mal comprises. Le rapport ESSNET a identifié le manque relatif de connaissances et de données sur les activités culturelles en essayant d'évaluer l'impact de ce secteur sur l'économie. La plupart des activités n'y ont pas de codifications dans la NACE et l'ISCO et, par conséquent, très peu de données statistiques s'avèrent accessibles. Il en va de même pour le secteur du patrimoine culturel où la plupart des activités menées pour la société et le public sont par nature, cachées ou invisibles.

L'Année européenne du patrimoine culturel a été l'occasion de souligner ce manque de données et de reconnaissance. Les réunions « Voix de la culture », organisées sous l'égide de la Commission européenne ont permis à un groupe d'experts du domaine de formuler des moyens de progresser, notamment en proposant un essai de cartographie des missions et en identifiant les actions menées par les professionnels, ainsi qu'en examinant les tâches et les devoirs qui se chevauchent, comme les responsabilités finales envers la société. Quelques conclusions et exemples de cartographie élaborés lors du remue-ménages (Bruxelles, 2017) sur « les compétences et le transfert de connaissances pour les professions du patrimoine culturel » sont présentées ici. Cette connaissance des professions est présentée comme un moyen d'améliorer une approche plus inclusive ou intégrée du patrimoine culturel, sa gestion, sa préservation et sa jouissance durable, et mieux apprécier à l'avenir les retombées exactes des activités du secteur culturel et patrimonial. Le projet financé par la Commission européenne *Blueprint* devrait permettre en 2020 de progresser dans cette direction car il en représente l'aboutissement recherché.

Summary Cultural sector and its professions have suffered for years from a lack of recognition and consideration, the missions, actions and competence of professional groups in this sector being neglected or misunderstood. The ESSNET report identified a lack of knowledge and data when trying to assess and evaluate economical impact of this sector. Most of these activities have no codifications in NACE and ISCO and therefore no statistical data is accessible. It is the same when considering the cultural heritage sector where most activities carried out for society and the public are hidden or invisible by nature. The European Year for cultural heritage provided an opportunity to highlight this lack of data and recognition. The “Voices of Culture” meetings, organized under the flagship of the EU Commission allowed an expert group to formulate ways of making progress i.e. by mapping of missions and identifying actions carried out by professionals, as well as examining overlapping tasks and duties and their final responsibilities toward society. Some conclusions and examples of mapping developed in the brain storming (Brussels, 2017) on “skills, competence and knowledge transfer for cultural heritage professions” are presented as a means of continuing to improve a more integrated approach of Cultural Heritage, its management, preservation and sustainable enjoyment, and better appreciate in the near future, the exact impact of activities in the cultural and heritage sector. The « *Blueprint* » project funded by the European Commission should allow progress in this direction in 2020, as it is meant for this end.

Resumen El sector cultural y sus profesiones han sufrido por años por falta de reconocimiento y consideración, las misiones, acciones y competencias de los grupos profesionales en este sector han sido descuidados o incomprendidos. El informe de ESSNET identificó una falta de conocimiento y datos para evaluar el impacto económico de este sector. La mayoría de estas actividades no tienen codificaciones en NACE e ISCO y, por lo tanto, no se puede acceder a ninguna fecha estadística. Es lo mismo cuando se considera el sector del patrimonio cultural en que la mayoría de las actividades llevadas a cabo para la sociedad y el público están ocultas o son invisibles por naturaleza. El Año europeo del patrimonio cultural brindó la oportunidad de destacar esta falta de datos y reconocimiento. Las reuniones de « Voices of culture » permitieron a un grupo de expertos formular formas de avanzar, es decir, mapear las misiones e identificar las acciones llevadas a cabo por los profesionales, así como examinar tareas y deberes superpuestos y sus responsabilidades finales con la sociedad. Algunas conclusiones y ejemplos de mapeo desarrollados en el brain storming (Bruselas, 2017) sobre « habilidades, competencia y transferencia de conocimiento para las profesiones del patrimonio cultural » se presentan como un medio para continuar mejorando un enfoque más integrado del Patrimonio Cultural, su gestión, preservación y disfrute sostenible, y apreciar mejor en el futuro el impacto exacto de las actividades en el sector cultural y patrimonial. El proyecto « *Blueprint* » financiado por la Comisión europea debería permitir avanzar en esta dirección en 2020, como está destinado para este fin.

Mots clés secteur culturel, patrimoine culturel, cartographie, missions, cartographie des professions, NACE, codification des professions, Voix de la culture, approche intégrée.

Note préalable du traducteur, également co-auteur du présent texte

L'occasion offerte par l'ARAFU de traduire ce texte a permis quelques ajustements, notamment dans les conclusions et dans les développements : la présente version représente plus qu'une simple traduction. De plus, certains schémas travaillés lors des VoC en 2017, alors non publiés par manque d'espace, ont retrouvé une place juste dans la structure du texte. Ils ont également été traduits pour l'occasion.

De nos jours, il devrait être bien accepté dans le domaine de la culture que les professionnels et leurs collègues sont socialement responsables. Ils doivent assumer leurs fonctions sur une base bien établie et universellement acceptée de normes éducatives, de connaissances et éthique associées, en liaison avec une expérience personnelle accumulée au fil d'années de pratique. Ils travaillent souvent au sein d'équipes multidisciplinaires à la croisée des chemins, où le savoir culturel, la culture générale, rencontrent les compétences techniques et sociales. Ces particularités personnelles diversifiées contribuent au bien-être de la société, contribuant à ancrer celle-ci dans sa propre histoire, à accroître le respect de la diversité culturelle, à éduquer et divertir les gens, qu'ils soient sédentaires ou soumis aux mouvements migratoires. Même si on peut trouver parmi les professionnels du secteur culturel une gamme complète de personnalités allant de spécialistes spécifiques, ayant un niveau d'éducation et de compétence très élevé, à des généralistes qui ont une éducation plus généraliste et une expérience dans des domaines connexes, tous contribuent à la richesse particulière de ce secteur, sans avoir nécessairement de diplôme ou de qualification requise pour exercer.

Dans le secteur du patrimoine culturel, la population professionnelle est souvent considérée comme une grande « famille » où l'expérience et les compétences spécialisées de chacun sont (plus ou moins) respectées quelles que soient leurs origines. Les professionnels de ce secteur contribuent à la préservation et à l'utilisation du patrimoine culturel par son identification, sa conservation, son exposition ainsi que la création et la diffusion de connaissances, d'interprétations non biaisées.

Mais, vu de l'extérieur, cette approche du domaine peut donner la fausse impression que la multitude des professions « culturelles » n'a pas une vision commune des compétences requises pour exercer leur rôle, alors qu'en fait, elles opèrent comme un creuset où se mêlent connaissances, compétences et expériences. Ces qualités sont associées à certaines exigences éthiques requises pour gouverner les dilemmes complexes et contradictoires associés à la préservation et à l'utilisation durables du patrimoine culturel commun. Malgré le fait que plusieurs professions exercent de fait une responsabilité partagée pour la préservation du patrimoine culturel, dans certains cas la technicité, les aptitudes, les connaissances et les compétences des professions individuelles sont extrêmement spécifiques et loin d'un niveau « généraliste » qui leur est communément attribué en dehors du secteur. Une bonne illustration en est la profession qui exerce les activités de conservation-restauration.

Un tel manque de compréhension de l'anatomie de ces groupes professionnels se traduit par l'absence de statistiques sur les activités dans le secteur du patrimoine culturel, comme en témoignent les lacunes et le mauvais placement des professions du patrimoine, codifiées dans des systèmes universels, tels que la NACE¹, l'ESCO² ou l'ISCO³. Ces codifications sont censées identifier toutes les activités, par secteur, sous-secteurs et professions rattachées mais, dans le secteur culturel et patrimonial, beaucoup de professions établies ou émergentes en sont absentes ou éparpillées dans les secteurs de la création ou de la fabrication (métiers d'art par exemple).

Certains de ces travailleurs de l'ombre⁴, souvent invisibles, pensent que le manque de codification des professions et des activités au sein du patrimoine culturel est concomitant du

¹ NACE : Nomenclature statistique des activités de la Communauté européenne.

² ESCO, Classification européenne des aptitudes/compétences certifications et professions.

³ ISCO : International standard classification of occupations.

⁴ En V.O. le terme « *coal face* » devrait se traduire par « mineur de fond » ou mieux « gueule noire » qui, si elle fait image, ne peut pas se traduire à l'identique : « *Coal face* » a donc été traduit par « travailleurs de l'ombre ».

manque de considération et de compréhension de « qui fait quoi » dans ce secteur. Aussi, le coût réel du travail, les contributions apportées par une profession ou une activité non codée restent incompris et mal appréciés en termes de revenus, de coûts, comme d'autres bénéfiques non monétaires générés par ce secteur. Pour ceux qui y travaillent, ce manque de compréhension de l'extérieur est souvent perçu comme un serpent qui se mord la queue ou une poule qui regarde un œuf en se demandant encore d'où elle vient. Il s'agit d'un dysfonctionnement herméneutique auto destructeur : pas de code..., pas de statistiques; pas de statistiques, pas d'importance; pas d'importance, pas de code...

Même intégré dans le monde plus large du secteur culturel, qui comprend les arts, le théâtre et le patrimoine naturel, le secteur du patrimoine culturel n'échappe pas à ce statut particulier. L'incompréhension des actions qui impactent le patrimoine culturel et, notamment sa matérialité, persiste malgré le rôle éminent qui lui est reconnu, considéré comme « pilier de la civilisation », essentiel dans la formation et la perception de l'identité culturelle de « la vieille Europe », identifié comme une préoccupation importante sous l'autorité de l'Union européenne, alors même que celle-ci n'y a pas de compétence propre.

Dans le cadre des travaux d'ampleur menés par la Commission européenne sur le secteur culturel, celle-ci a réagi au rapport ESSNET⁵ publié en 2012. Le but de ce rapport était d'identifier comment inventorier et évaluer les activités culturelles, leurs rôles, leurs coûts et les revenus qui en résultent, leur puissance économique directe autant qu'induite. Malheureusement, en raison du manque de données quantitatives, les activités culturelles, qui peuvent incidemment changer la société et son économie, n'ont pas reçu une priorité élevée.

Les travaux menés par l'ESSNET ont mis en évidence le manque de codes (NACE) dans le domaine des activités culturelles, ce qui a fortement limité la qualité de l'analyse en raison du manque d'informations statistiques. Cela a implicitement identifié la nécessité d'une meilleure description des professions et des activités dans le secteur, ainsi que la manière dont elles sont accessibles et exercées. La principale difficulté de ce travail était de savoir comment identifier la « jungle » des sous-activités au sein du secteur culturel qui, dans de nombreux pays d'Europe, n'est pas réglementé et ne possède pas de marqueurs décrivant les activités professionnelles, ce qu'elles produisent, comment elles sont exercées et par qui.

En somme, la question était, et reste, de savoir comment ce secteur peut être évalué en termes d'activités et de bénéfiques, y compris économiques, sans savoir qui contribue à le maintenir en vie et comment, et quel est l'impact des efforts fournis.

Cette situation est encore compliquée par les différentes manières dont toute une gamme d'activités est réalisée dans différents pays. En termes simples, les professions du secteur culturel exercent leurs activités dédiées via une variété de parcours et de statuts tels que : professions libérales, travailleurs indépendants, salariés administratifs, salariés contractuels ou au sein de petites entreprises, emplois permanents et temporaires, ainsi que travailleurs bénévoles (non rémunérés). La culture n'est pas le seul secteur à posséder une telle diversité d'emplois, mais pour les productions et activités culturelles quelles qu'elles soient, le

⁵ ESSnet (European statistical system network) : réseau statistique européen à travers la coopération entre États et qui a établi un rapport en 2012 sur la définition du champ de la culture, le financement de la culture, les industries culturelles et l'emploi et les pratiques culturelles. En anglais : https://ec.europa.eu/assets/eac/culture/library/reports/ess-net-report_en.pdf; <https://ec.europa.eu/eurostat/cros/system/files/ESSnet%20Culture%20Final%20report.pdf>

recours par les codificateurs des professions, à des critères, les plaçant entre production, commercialisation, création, communication et médiation, n'aide pas nécessairement. Cette démarcation et ces frontières ne sont pas aussi claires dans la réalité.

Cela n'aide pas non plus lorsque la majorité des salaires sont bas et que les entreprises commerciales du secteur culturel sont souvent obligées de réduire les rétributions, en donnant la priorité aux contraintes économiques des marchés plutôt qu'aux bonnes pratiques pour maintenir l'intérêt, le sens et l'importance culturelle. Le manque de compréhension de ce que produisent ces activités et des dommages qu'elles peuvent causer, quand elles sont mal pensées ou mal réalisées, se traduit souvent par un manque de respect vis-à-vis du travail effectué et de la contribution sociale que les professions culturelles y apportent. Cette situation est encore aggravée par le niveau des rétributions, souvent bas, associé – cause ou conséquence? – à des professions comptant un pourcentage élevé de femmes.

À l'exception de la musique, du cinéma et du multimédia, qui sont de plus en plus rattachés et inclus dans le monde de la communication et perçus comme une économie, voire une industrie bien établie à part entière, les autres sous-secteurs, qui regroupent par exemple la littérature, l'édition, le spectacle vivant, les arts créatifs et visuels et le patrimoine culturel semblent nettement moins viables sur le plan commercial, sans financement public. La dépendance à l'égard des fonds publics et des dons privés entraîne de graves problèmes, car ils sont de plus en plus difficiles à obtenir⁶. Cela met à rude épreuve les professionnels qui servent et enrichissent ce secteur, qu'ils opèrent dans le secteur privé ou public. L'évaluation de telles organisations ou établissements uniquement en termes d'équilibre économique est faussée, car les bénéfices qu'ils génèrent ne peuvent être uniquement exprimés en termes monétaires. Les tentatives menées dans cette seule perspective brouillent l'image de ce qui est loin d'être un secteur économique clair.

Le patrimoine culturel en tant que microcosme révélateur des failles du secteur culturel (au sens large)

Malgré le manque d'informations quantitatives pour comprendre les différentes activités dans le secteur, certains décideurs politiques engagés ont souhaité voir se développer une meilleure analyse. Leurs demandes ont renforcé une « approche intégrée » du patrimoine culturel qui peut être interprétée comme un engagement plus fort de la société qui se concentrerait sur la protection, le partage des financements et la volonté de considérer au moins autant les bénéfices culturels que les répercussions économiques connexes que ce secteur génère. Il a été énoncé⁷ qu'une telle compréhension pouvait être obtenue grâce à une série de moyens, y compris en facilitant la prise de décision et la planification des actions sur le patrimoine culturel et l'implication des populations, qu'elles soient professionnelles ou pas, ou autrement dit, en repartant de la « base », en général désignée collectivement comme « parties prenantes publiques » et « communautés ».

⁶ Le présent texte écrit dans sa version initiale en 2017 n'intègre évidemment pas les conséquences redoutées de la crise sanitaire et économique du COVID 19 situant dès le début les activités culturelles hors du champ des activités indispensables...

⁷ Voir Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (2005), <https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/faro-convention>

De plus en plus, il est reconnu que faciliter cette approche intégrée est un moyen d'accroître l'inclusion et l'acceptation de la diversité par la société. Une telle approche intégrée peut également contribuer à la création de nouveaux emplois, même si cela peut être discuté, car de nombreuses activités dans le secteur du patrimoine culturel doivent être dévolues à des professionnels assumant un haut niveau de responsabilité et exigeant à la fois des connaissances et des compétences, acquises manifestement à travers un diplôme de l'enseignement supérieur.

La définition du patrimoine culturel comprend une obligation de soin particulier pour que les « entités matérielles et immatérielles présentant un intérêt patrimonial pour les générations futures » soient documentées, recherchées, conservées et préservées pour le bénéfice de la société à long terme. Le patrimoine culturel ne devrait donc pas donner matière à des décisions à court terme et à des actions et mesures irrévocables / irréversibles. Le fait de permettre des actions mal jugées ou mal exécutées qui visent à rendre au bien culturel « une meilleure apparence », une présentation « rénovée » ou « mise à jour » est largement reconnu comme dévaluant son importance patrimoniale pour les générations futures. La réinterprétation de biens historiques, exécutée pour répondre aux exigences des tendances modernes et à la mode, décidée avec des perspectives à court terme, parfois induites par des attentes de gains d'argent rapide, peut également être condamnée au plan éthique.

L'authenticité et l'importance patrimoniale des documents, objets et bâtiments sélectionnés par des « personnes éduquées ou sensibles » en tant que biens culturels de valeur et représentatifs, qui ont généralement survécu à des décennies ou des siècles d'histoire avec ou sans préjudice, ne peuvent pas être immédiatement dévalués ou ignorés. Leur nature physique ne devrait pas être modifiée dans leur structure ou leur apparence, ce qui entraînerait une perte de sens.

Les professionnels, tels que le conservateur-restaurateur, le conservateur, le régisseur et autres professions expertes, exercent un degré très élevé de responsabilité. On devrait alors mieux comprendre que leur formation, leurs connaissances, leurs compétences spécifiques et leur code éthique représentent la meilleure garantie pour que le patrimoine culturel que la société leur confie, reçoive les meilleurs soins possibles en vue de sa préservation durable à court et à long terme, pour le plaisir et l'éducation du public. Ce n'est pas parce que la plupart de ces professionnels travaillent dans l'ombre pour mettre les objets et les collections patrimoniales en lumière, en ravissant ainsi le public, qu'ils doivent être oubliés ou leur rôle et leurs missions négligés ou incompris.

À travers le prisme des professions

Lorsqu'elle est validée par la loi, toute définition systémique d'une activité qui peut imposer des exigences ou des connaissances, aptitudes ou compétences minimales à une profession devient une réglementation, au sens européen. Cependant, dans le climat politique actuel, cela est peu accepté, car la Commission européenne considère, à travers plusieurs directives qui ont valeur de lois, que les réglementations professionnelles limitent la libre circulation des citoyens entre les États membres. Ces directives s'efforcent donc de réduire ou de déréglementer ce qui existe déjà dans les législations nationales. Du coup, les responsables politiques nationaux refusent de réglementer certaines professions, même s'ils en reconnaissent localement le besoin sociétal, alors même que le secteur culturel fait figure d'exception, qu'il relève du principe de subsidiarité et que cette compétence n'est pas celle

de la commission. On peut dès lors s'inquiéter de la sincérité de ces décideurs politiques qui localement se retranchent derrière les directives contraignantes pour les réglementations professionnelles, alors que le cas particulier des activités liées à la culture et au patrimoine figure dans les principes d'exception et que le principe de souveraineté devrait aussi prévaloir.

Ainsi, la directive « sur la reconnaissance mutuelle des qualifications » définit, dans ses différentes versions, certaines exigences concernant la formation des professions existantes dans toute l'Europe, mais elle ne reconnaît pas clairement que cela est également nécessaire pour des professions émergentes. Il existe cependant une voie pour la reconnaissance des professions émergentes, déjà partiellement réglementées à travers le « Cadre commun de formation ». (CTF : *common training framework*). Celui-ci peut accepter des réglementations, si elles existent déjà au moins dans neuf États en Europe. Ainsi, par exemple, si la conservation-restauration était légalement considérée et identifiée dans quelques pays... Mais à ce jour, la procédure n'est pas très claire, ni simple, et les législateurs nationaux sont refreïnés par leurs pouvoirs exécutifs (ou l'inverse, chacun se renvoyant la balle).

Le « paquet de services » européen, discuté dès janvier 2017, devait limiter encore plus les capacités des États membres à définir leurs propres réglementations territoriale et juridique pour l'accès et l'exercice de professions spécifiques, avec sa procédure de prénotification requérant l'autorisation formelle et préalable de la Commission européenne. Seul « l'intérêt public supérieur » peut persuader la Commission de prendre en considération et d'éventuellement élaborer une réglementation pour une « nouvelle » profession.

Cependant, comme indiqué précédemment, le niveau d'influence du secteur culturel et son impact économique, perçu à tort comme limité, rendent toute revendication d'exception peu acceptée. En outre, cette influence des directives est encore plus confuse, car les thèmes culturels et leurs professions apparentées sont soumis au principe de subsidiarité⁸. Celui-ci sert à réglementer l'exercice non-exclusif des pouvoirs de l'Union lorsque les pouvoirs décisionnels et législatifs sont délégués et partagés entre les États membres au sein de l'UE. Cela signifie que les décisions prises dans les différents États peuvent se chevaucher et s'opposer les unes aux autres et aux volontés de la Commission.

C'est dans ce contexte incertain que l'Année européenne du patrimoine culturel (ECHY) 2018 a été choisie et promue par le Conseil européen. Différents événements tels que les « séquences de dialogue structurées », appelées « Voix de la culture » ont eu lieu cette année-là. Des « experts de la société civile » ayant des connaissances des différents secteurs du domaine de la culture y ont été invités.

Certains thèmes ont été définis et des groupes de travail organisés directement sous la bannière générale des « Voix de la culture ». La figure 1 présente la liste des thèmes de travail élaborée par ce biais.

⁸ « Le principe de subsidiarité consiste à réserver uniquement à l'échelon supérieur – ici l'Union européenne (UE) – uniquement ce que l'échelon inférieur – les États membres de l'UE – ne pourrait effectuer que de manière moins efficace ». (Vie publique.fr); voir aussi : <http://www.europarl.europa.eu/factsheets/en/sheet/7/the-principle-of-subsidiarity>; <http://www.europarl.europa.eu/factsheets/en/sheet/7/the-principle-of-subsidiarity>



Figure 1 Encadré présentant les sujets des « Voix de la culture », vu sur le site Web des VoC : <https://voicesofculture.eu/2019/05/16/skills-training-knowledge-transfer-in-cultural-heritage-2/>.

L'Année européenne du patrimoine culturel : une attention aux professions

Un thème a bénéficié d'une considération particulière et simultanée dans les Voix de la culture (VoC)⁹, puis au sein d'un groupe de travail OMC/MOC (méthode ouverte de coordination) : *Vers une approche intégrée du patrimoine culturel pour l'Europe* : « compétences, formation et transfert de connaissances pour les professions traditionnelles et émergentes du patrimoine ».

Dans le groupe VoC, des experts européens du patrimoine immobilier, mobilier, matériel et immatériel ont été invités à se rencontrer afin de discuter, de réfléchir et de faire part de leurs conclusions et recommandations sur et pour leur secteur, en envisageant développements futurs et améliorations possibles, dans les processus d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie.

D'autres réunions ont été ensuite organisées, en regroupant des représentants institutionnels nationaux sur le même sujet, mais selon le principe d'une MOC (méthode ouverte de coordination). Leur but était, en rassemblant des représentants officiels des États de l'UE, d'analyser et de faire des recommandations tout au long d'une série de réunions et de consultations. L'objectif était d'identifier et délimiter le secteur du patrimoine culturel, de suivre et de comprendre autant que possible son développement et puis faire des recommandations d'actions à entreprendre à court et à plus long terme, afin d'améliorer son évolution future par le développement d'une approche intégrée. Le résultat¹⁰ de cette enquête (Corr *et al.*, 2018) est effectivement une liste d'actions futures à envisager par les administrations nationales et, qui sait, peut-être une implication plus active de l'administration de l'Union européenne sur les thématiques culturelles, malgré les traités portant sur les compétences nationales où le principe de subsidiarité s'applique.

⁹ https://ec.europa.eu/culture/library/publications/2014-heritage-communication_en.pdf

¹⁰ Cf. S. Corr, N. Roche, E. Marçal, *Fostering innovation in heritage professions : the effect of the EYCH* ou sa traduction française dans ce numéro de CRBC.

On peut aussi ajouter que ces travaux et leurs rapports ont débouché fin 2019 sur le lancement d'un appel à projet dénommé « *Blueprint* » (que l'on peut traduire par « schéma directeur » ou « schéma initial ») européen visant à établir en quatre ans les mêmes finalités que VoC et MOC décrits plus haut, mais alors réalisés par toutes les parties prenantes du secteur et fondant des actions et réformes futures que l'incompréhension des enjeux et moyens actuels ont jusque-là oblitéré. Étrangement, comme annoncé lors de son assemblée générale, la FFCR, pourtant membre fondateur de l'ECCO, et l'ECCO figurent dans les consortiums concurrents pour travailler sur ces sujets.

Les Voix de la culture : « compétences, formation et transfert de connaissances : patrimoine traditionnel et émergent, vers une approche intégrée du patrimoine culturel pour l'Europe »

Le travail du groupe VoC s'est déroulé en deux réunions : une réunion de *brainstorming* – 15-16 juin 2017; – à Bruxelles, suivie d'une réunion de dialogue le 25 septembre, également à Bruxelles. Trente-quatre participants ont été sélectionnés par l'organisme organisateur, (*Goethe Institute*) financé par la DGEAC¹¹, parmi des candidats représentant des organisations de la société civile de toute l'Europe. Le résultat de ces réunions a été un rapport transmis au groupe de travail de la MOC. Le dialogue était structuré autour de cinq questions clés :

- quelles sont les frontières entre les professions « traditionnelles » et « émergentes »¹² du patrimoine (tangibles, intangibles et numériques)?;
- quels sont les défis actuels dans la transmission des savoirs traditionnels rencontrés par le secteur du patrimoine culturel? Identifier à travers des exemples la manière dont ces défis ont été relevés et surmontés dans le secteur culturel;
- quels sont les besoins en compétences et en formation pour les professions « émergentes », y compris celles qui traitent des développements dans le monde numérique? Des exemples de la manière dont ces besoins ont été satisfaits par le secteur culturel doivent également être identifiés;
- de quelle manière le secteur s'est-il professionnalisé? Et quelles sont les structures actuellement en place pour offrir une pratique professionnelle dans le secteur du patrimoine?;
- qu'est-ce qui est nécessaire pour améliorer / développer le développement des compétences pour le patrimoine culturel et ses professionnels?

Au cours des réunions, différents « défis » et d'autres questionnements ont enrichi le débat. Selon les experts, les concepts suivants ont été identifiés comme nécessitant des études et des développements supplémentaires pour renforcer les déclarations établies par le groupe de travail :

¹¹ DGEAC : direction générale de l'Éducation et la Culture (éducation, jeunesse, sport et culture) : une des directions de la commission européenne.

¹² À noter que, suite à une erreur de copier-coller au niveau de l'appel à projet, la mention des professions n'apparaissait pas dans l'énoncé du sujet alors qu'elle en constituait le cœur. Le sujet semblait se concentrer sur le patrimoine culturel traditionnel et émergent, pas sur les professions traditionnelles et émergentes.

- les notions d'« aptitudes » et de « compétences » doivent être bien définies et différenciées. Nombreux sont ceux qui utilisent ces deux mots de manière interchangeable, lorsque la littérature sur l'éducation et, par exemple, le CEC/EQF (cadre européen de certification / *european qualification framework*) leur donne des significations différentes et bien identifiées;
- les compétences et aptitudes dites « spécifiques » et « transversales » sont souvent perçues comme une dichotomie. Les discussions concernant les compétences transversales, déjà mal définies, deviennent encore plus imprécises lorsque l'on se réfère aux activités émergentes par rapport aux activités traditionnelles dans le monde du patrimoine culturel, qu'il s'agisse du patrimoine lui-même ou des professions;
- l'émergence de « l'ère numérique » par rapport au patrimoine culturel numérique a mis en évidence la différence entre les outils de gestion des données, qui peuvent devenir essentiels dans la gestion et la conservation du patrimoine culturel, et le patrimoine numérique lui-même, en incessante gestation, qui est souvent à la frontière entre le tangible et l'intangible.

Après une journée et demie de discussion et un grand nombre d'échanges de courriers électroniques entre les auteurs autodésignés au sein du groupe des 34 experts, un rapport a été achevé avec les conclusions plus larges suivantes.

- Les compétences associées au secteur « traditionnel » doivent être mises à jour et plus pertinentes vis-à-vis de la nouvelle approche intégrée du patrimoine culturel.
- Les personnes possédant une expertise professionnelle ont besoin de voir leurs qualifications définies en fonction de la formation, les compétences, l'accès, l'application pratique des aptitudes et les responsabilités vis-à-vis du patrimoine culturel.
- L'éducation et la formation, qu'elles soient initiales comme permanentes, devraient être élargies pour aller au-delà des compétences et aptitudes « traditionnelles » associées aux professions du patrimoine culturel.

Les nouveaux domaines à considérer comprennent :

- les compétences transversales (par exemple : gestion, communication, collecte de fonds, compréhension de la durabilité, etc.);
- une éthique inspirant la pratique;
- une expertise dans les nouvelles formes de patrimoine tel que le patrimoine numérique;
- du travail multidisciplinaire.
- Les professionnels du patrimoine ont besoin d'un éventail élargi de compétences, d'une expertise approfondie et d'une base solide en éthique / déontologie.
- Une influence bilatérale et équilibrée entre les principes et la pratique doit être encouragée, dans le monde universitaire et la formation professionnelle, en coopération avec des confrères professionnels établis dans le domaine.
- Il est nécessaire d'identifier / cartographier les professions, de montrer leur position dans le cadre européen des certifications, d'identifier les voies et les moyens de renforcement des capacités et de reconnaître les responsabilités individuelles des différentes professions du domaine et comment elles pourraient être valorisées.

- Veiller à ce que les compétences essentielles des professions soient prises en compte dans le cadre du recrutement, de la formation et de l'élaboration des politiques, accroissant ainsi la résilience et l'innovation dans le secteur du patrimoine culturel.

Cartographie des activités professionnelles dans le secteur du patrimoine culturel

Au cours des réunions de MOC qui suivirent, il a été remarqué avec intérêt qu'une attention particulière était accordée à la cartographie des professions dans le secteur culturel, car beaucoup estimaient qu'il y avait eu un manque de reconnaissance significatif au fil des ans. Cette orientation correspondait également aux conclusions du rapport ESSNET mentionnées précédemment.

Lors de la première réunion des VoC à Bruxelles, une tentative avait été faite de cartographier le secteur. Un modèle y avait été proposé avec quatre sous-domaines identifiant les principaux groupes, délimitant leurs différentes missions et rôles envers la société. Les missions ont été définies en termes de devoirs, de rôles, de tâches et de responsabilités, ainsi que de comportement éthique, envers le patrimoine et la société, y compris les communautés.

Toutes ces missions avaient une vision commune : « un patrimoine culturel identifié, protégé, partagé, transmis et conservé de manière durable pour le plaisir et l'éducation d'un public plus large et diversifié, dans une démocratie qui fonctionne bien ».

Lors du *brainstorming*, VoC, le groupe de travail N° 5 sur la cartographie des professions était composé de : Natalia Szlachowska, Stowarzyszenie Badawczo-Animacyjne Flaneur, Helen Thomas, pour le *British Council* et David Aguilera Cueco au nom de la FFCR.

Les débats sur les différentes « missions » avaient révélé la complexité du patrimoine culturel vue sous l'angle des tâches / devoirs des professionnels. Ces discussions ont aidé à comprendre certaines des activités visibles ou cachées qui font partie de la « machinerie » du patrimoine culturel (fig. 2).

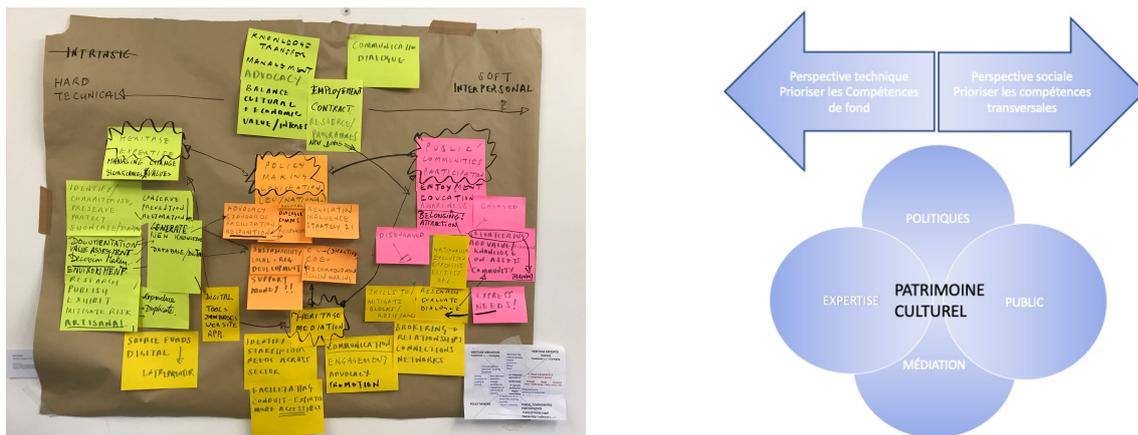


Figure 2 À partir de cette vision partagée, esquissée à l'aide de « post-it » de couleurs, quatre parties prenantes ont été identifiées : les publics, les experts, les médiateurs et les décideurs.

Ces activités « en coulisses » sont parfois perçues par les observateurs extérieurs et les directeurs généralistes comme relevant d'une « pensée cloisonnée », « trop sectorielle » ou « en silo », alors qu'elles reflètent simplement la réalité essentielle des contraintes éthiques et pratiques des tâches et devoirs invisibles du secteur.

Ces réflexions ont abouti à plusieurs cartographies élaborées pour décrire cette complexité et articuler leurs interrelations, que malheureusement les observateurs extérieurs ont beaucoup de mal à appréhender et à comprendre. Ces tâches, toutes liées au travail patrimonial et décrivant les devoirs spécialisés, conduisent à la création de savoirs, d’histoires et de valorisation (historiques, esthétiques, sociaux, économiques...), transmis à la société tout en permettant aux citoyens et aux populations d’en tirer profit et enseignements (fig. 3).

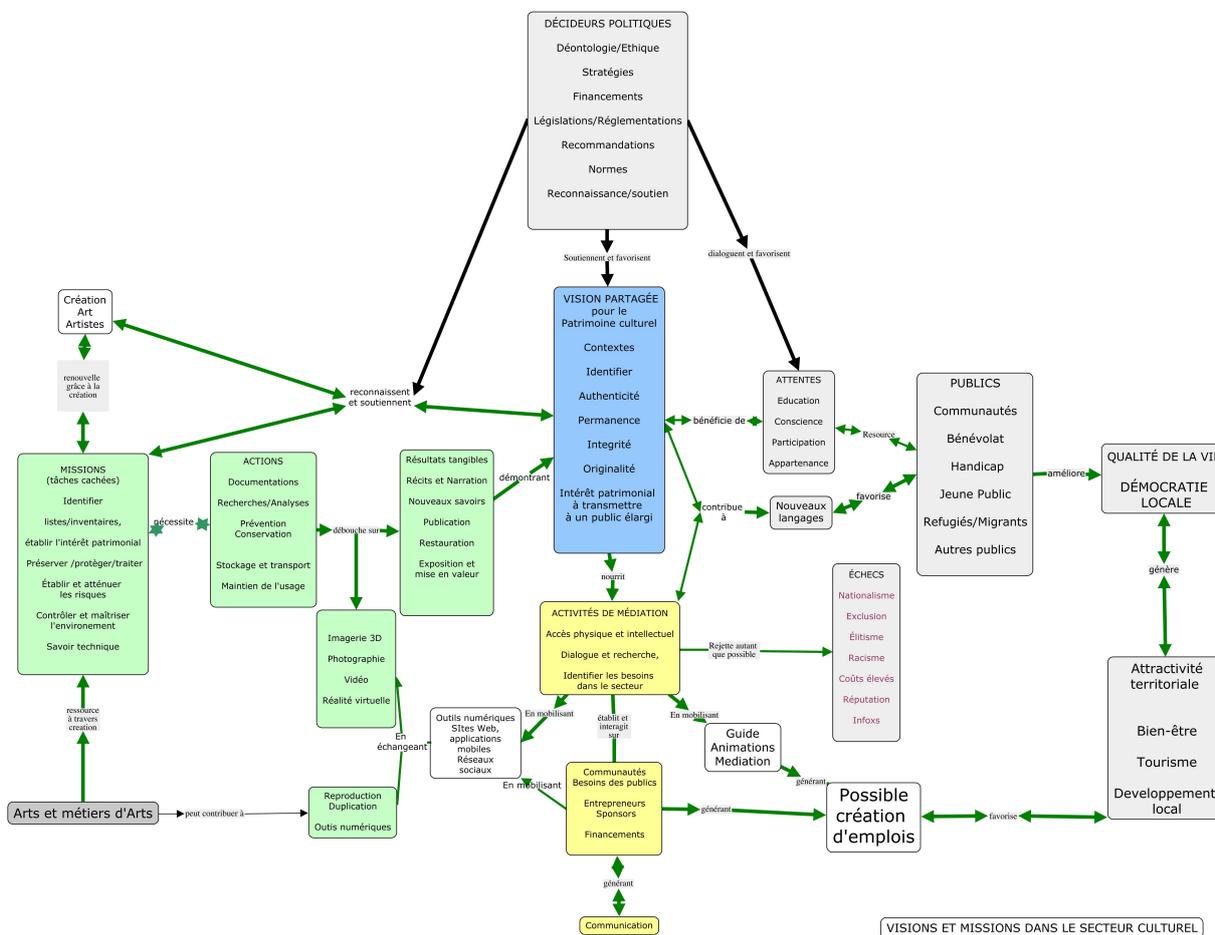


Figure 3 Vision et missions dans le champ du patrimoine culturel.

Une tentative de développer en détail les missions en tant que représentation réaliste des tâches permanentes de base, telles qu’exercées dans la vie de tous les jours, a permis de mieux visualiser où les différentes missions se chevauchent entre les professions et comment elles sont assumées individuellement ou sur une base partagée et collective, avec ou sans la responsabilité qui en découle (fig. 4 et 5).

On peut s’interroger ou discuter le choix d’attribuer des missions à la partie « publique », considérée comme partie prenante du domaine, mais dont les protagonistes n’exercent pas d’activité professionnelle en tant que telle dans le secteur. Cela dénote simplement une évolution du paradigme quant à l’approche intégrée du patrimoine culturel, même si cela peut générer de la confusion dans la compréhension et la répartition des tâches et, à l’extrême, favoriser une certaine vision économétrique du domaine, qui peut voir la participation de bénévoles et l’implication des communautés comme une économie (au sens de l’absence

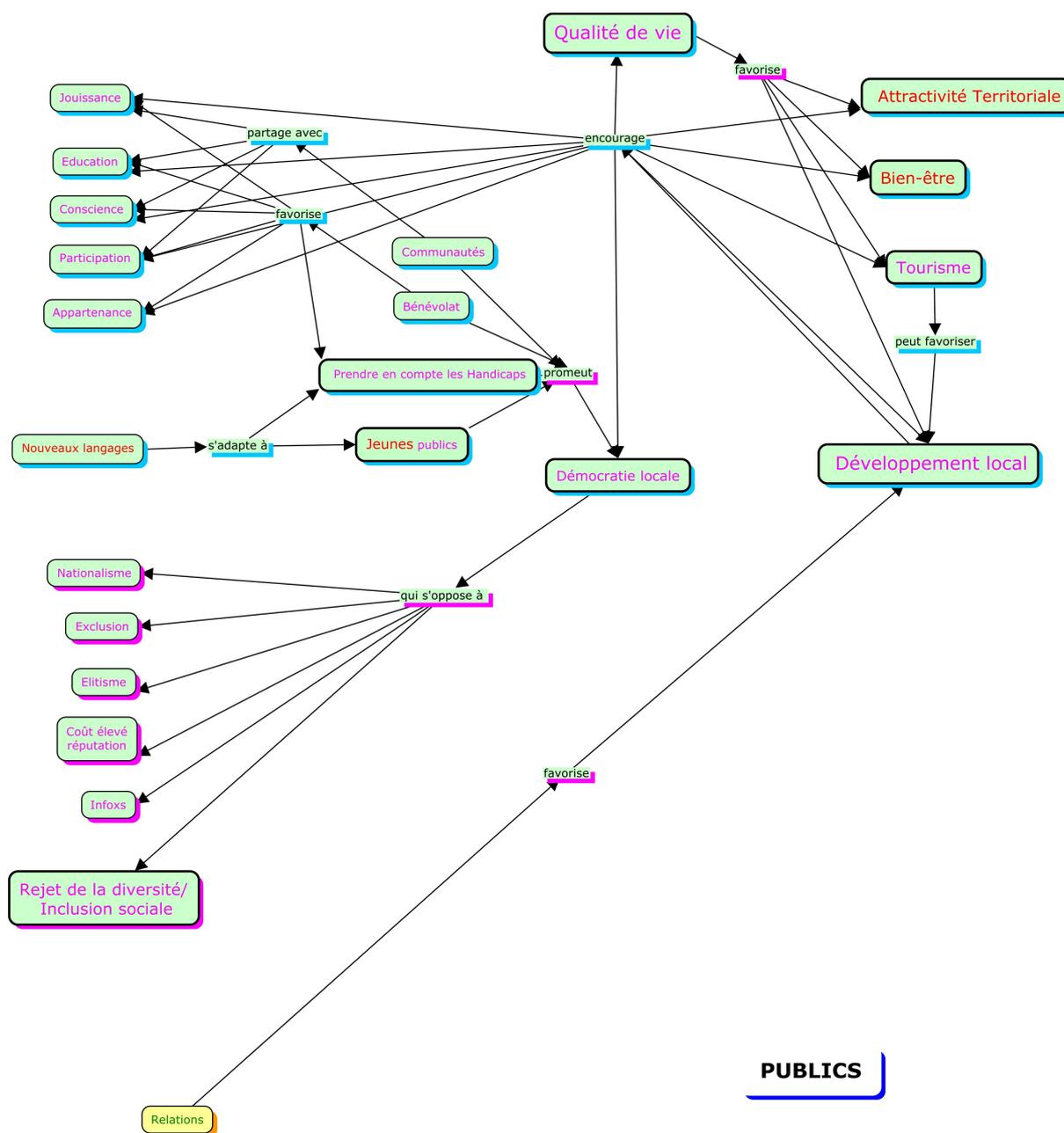


Figure 5 Cartes développées des missions (rapportées au domaine du patrimoine culturel) des décideurs politiques (à gauche) et des publics (à droite).

De plus, ces variations peuvent aussi avoir une ampleur différente selon les institutions en charge du patrimoine, ou selon les secteurs (musées, monuments historiques, archéologie, archives, bibliothèque, etc.) et favoriser l'idée que ces sous-secteurs sont extrêmement différents dans leur pratique, alors que leurs missions sont essentiellement les mêmes, et leur intérêt tout aussi public.

À partir de ces premiers modèles de cartographies, les missions inter-reliées se sont vues affectées de petits logos et des couleurs représentatives des fonctions (emplois salariés) ou des professions du domaine patrimonial. Chaque fonction a reçu un crédit de cinq logotypes (cartouches dans la colonne de gauche de la figure 6). D'un à cinq logos sont ensuite attribués aux cases des missions. Cela permet (avec une bonne vue) de visualiser la multiplicité des missions que chaque fonction/profession est censée exercer, en mettant en évidence les

missions dominantes et celles plus accessoires, ou partagées et, conséquemment, d'envisager les responsabilités qui y sont attachées (fig. 6 et 7).

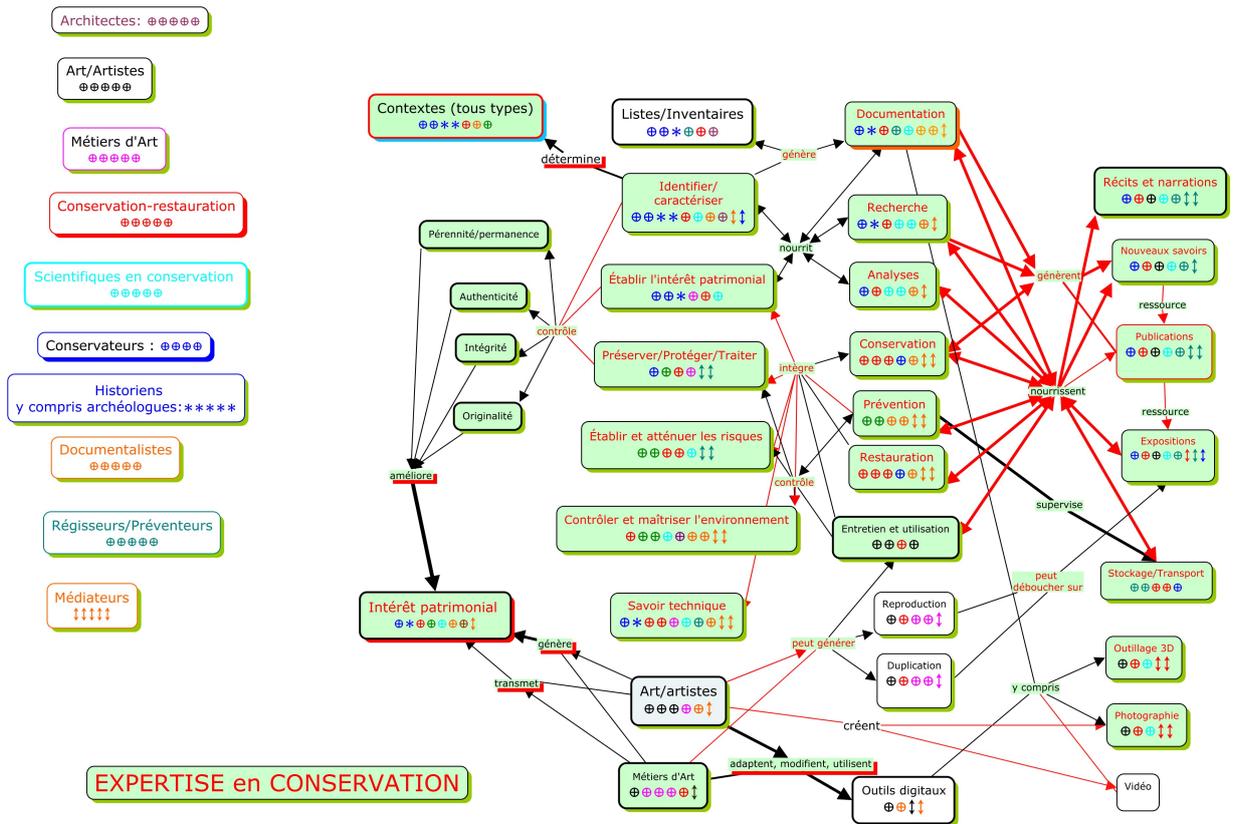


Figure 6 Cartographie (tentative) des missions connectées aux fonctions dans le secteur de l'expertise patrimoniale.

Ces tentatives, faute de temps, ont été schématisées sans l'aide des débats conceptuels nécessaires ou la consultation des professions connexes. Elles n'ont été mises en forme que sur une très courte période et avec seulement les ressources graphiques les plus élémentaires. En conséquence, ces propositions représentent une démonstration minimum des moyens par lesquels les missions, les tâches et les responsabilités liées peuvent être cartographiées. En tant que telles, elles peuvent être facilement contestées et améliorées grâce à un processus de consultation plus inclusif qui intégrerait les différents groupes professionnels et les représentants officiels des ministères responsables au niveau national. Un tel processus aiderait à mieux cerner les défis et à élaborer des stratégies pour soutenir et aider les professions existantes et émergentes dans le secteur.

Il semble évident que le processus de projet européen « *Blueprint* » évoqué plus haut est le lieu même où poursuivre ce travail, dans ses fondements et les tentatives de mises en forme présentées ici.

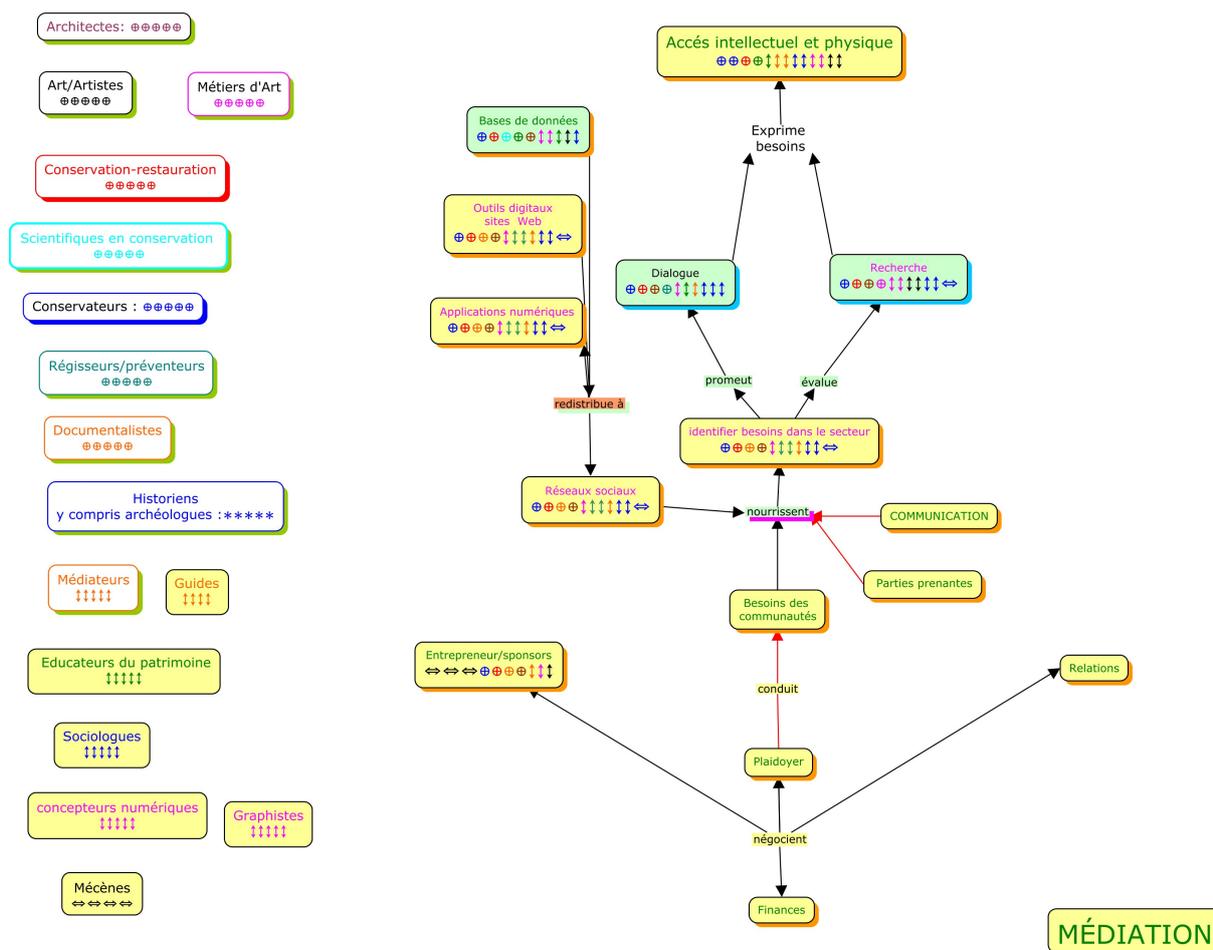


Figure 7 Cartographie (tentative) des missions connectées aux fonctions dans le secteur de la médiation.

En guise de conclusion : espoirs et attentes ?

Il semblerait que dans le « monde ancien », le patrimoine culturel était autrefois évalué par la société et les décideurs politiques en fonction de valeurs humanistes : savoir, narration et évaluation – historique, esthétique, sociale, économique – plaisir du public et bien-être des populations. En somme, le patrimoine culturel était souvent considéré comme un investissement, à savoir un coût, mais avec des bénéfices culturels et éducatifs. De nos jours, le patrimoine culturel semble être davantage considéré comme un événement sportif, traité comme générateur potentiel de revenus et/ou de ressources générales, avec parfois même une dimension capitaliste. C'est-à-dire que l'on considère avec plus d'intérêt et, en priorité, les bénéfices financiers et l'exposition médiatique, éventuellement enrichis d'arrière-pensées électoralistes, plutôt que l'apport et l'enrichissement en termes de valeurs culturelles et humanistes.

Nous espérons que cette présentation et les exemples fournis de cartographies des missions et des professions pourront conduire à quelque chose de plus grand, de plus détaillé et de plus développé professionnellement, qui décrive plus précisément la « machinerie » du patrimoine culturel, l'importance des tâches permanentes et la qualité des résultats qui informent et démontrent comment ce secteur travaille pour la société. Certaines de ces missions sont cachées ou ne produisent des résultats tangibles qu'à long terme. Elles contribuent à

la protection et à la durabilité du patrimoine culturel matériel et immatériel, à l'innovation dans la réflexion, les connaissances et les outils. La protection et la conservation précèdent et permettent la durabilité, pas le contraire. Comme pour la plupart des activités culturelles, elles nécessitent l'engagement des acteurs du secteur et l'engagement des parties prenantes externes. Elles nécessitent également des compétences spécifiques qui ne peuvent être acquises que par une formation spécialisée, des connaissances et des pratiques, non seulement au niveau théorique mais aussi pratique. La nécessité d'un développement professionnel continu et de la formation qui va de pair, ne doit pas non plus être oubliée.

Les schémas proposés tentent de montrer la « force de travail » dans son ensemble comme dans ses spécificités. Nous espérons qu'ils susciteront l'intérêt du lecteur en ce qu'ils montrent une manière possible de cartographier et d'identifier le secteur et sa dimension altruiste, intersectorielle et éthique.

Avec de la chance, ce travail pourrait amorcer un processus qui aboutisse à la codification et à la quantification, par des mesures statistiques subséquentes du secteur culturel, qui permettra un jour d'imaginer et d'améliorer la mise en place des politiques. Nous espérons également que cela conduira à une meilleure compréhension, à un niveau plus profond, du rôle que les acteurs de la « culture » ont dans le développement social, l'amélioration de notre environnement partagé, la création d'emplois, la protection sociale et le bien-être des populations.

Nous espérons que cette compréhension potentielle contribuera à démontrer l'importance de soutenir et de maintenir un secteur culturel libre et public ainsi que la contribution que les personnes travaillant dans ce secteur nous apportent. Nous espérons que quelqu'un entendra leur « voix »...

Remerciements

Merci à Susan Corr, présidente de l'ECCO, représentante de l'Irlande à l'ECCO de 2005 à 2020, Jeremy Hutchings, co-auteur, et à tous les membres du conseil d'administration de l'ECCO pour l'amitié et l'aide fréquente dans la modification et l'adaptation du français d'origine vers un meilleur anglais, et pour les échanges fructueux pendant des années, avec à l'esprit la réflexion sur la conservation-restauration, le patrimoine culturel et la culture : tous les sujets qui comptent.

Remerciement spécial à Erminia Schiaccitano, fonctionnaire de l'UE à la DGEAC, et à la DGEAC de la Commission européenne, pour avoir examiné ces questions et les avoir mises sur la table lors de l'Année européenne du patrimoine culturel.

Références bibliographiques

- Aguilella Cueco D.**, (2018), « La confusion des statuts », dans Sousi G. (dir.), *La restauration des œuvres d'art et le droit*, (actes du colloque, Paris, INHA, avril 2018), Paris, Art et droit. Téléchargeable sur : <http://artdroit.org/wp-content/uploads/2018/06/ACTES-DU-COLLOQUE-2018-version-numerisee.pdf>
- Acteca Amnestoy V., Aguilera Cueco D., Baatz W., Karatza M., Konstantinidis K., Marçal E., Macfarlane A., McKeon S.**, (2017), « Voices of culture. Structured dialogue between the EU and the cultural sector », dans *Brainstorming report. Towards an integrated approach to cultural heritage for Europe- prospectus on « skills, training and knowledge transfer for traditional and emerging heritage professions »* (Bruxelles, october 2017). Téléchargeable sur : <http://www.voice-sof-culture.eu/wp-content/uploads/2018/06/VoC-Skills-and-training-Final-report-with-Appendix1.pdf>
- Corr S., Hutchings J. D., Van der Burg J., Aguilera Cueco D., Noll Minor M., Gall Ortlik A., Dobruskin S.**, (2011), *Competences for access to the conservation-restoration profession*, Brussels, ECCO. Téléchargeable sur : <http://www.ecco-eu.org/documents/publications/>
- Corr S., Marçal E., Roche N.**, (2018), « Fostering cooperation in the European Union on skills, training and knowledge transfer in cultural heritage professions », dans *Report of the OMC (Open method of coordination : working group of member states' experts). SCientific REsearch and information technology, Ricerca scientifica e tecnologia dell'informazione*, Vol. 9, Issue 1 (2019), p. 49-60. e-ISSN 2239-4303, Téléchargeable sur : https://www.researchgate.net/publication/339783795_fostering_innovation_in_heritage_professions_the_effect_of_the_eych
- Hutchings J.D.** (2006), « Developing performance measures as part of an integrated approach to conservation management of cultural heritage assets », dans I : *ISCRAM 06@NJIT Third international conference on information systems for crisis response and management*, Newark, New Jersey (USA) May 14-17 2006, Proceedings, Newark, NJ : ISCRAM, p. 362-375.
- Hutchings J.D., Cassar, M.** (2006), « A soft system framework for the conservation management of material cultural heritage », dans *Systemic practice and action research*, 2006; N°19 (2), p. 201-216.
- Hutchings J.D.** (2009), « Developing an accountable system of conservation-restoration education at Oslo University through the use of learning outcomes », *Journal of conservation-restoration education*, N° 2, p. 4-15.
- Hutchings J.D., Corr S.** (2011), « A framework for access to the conservation-restoration profession via the mapping of its specialist competencies », dans *Higher education*.
- Hutchings J.D.** (2011), « Educating the conservator-restorer. Evaluating education delivery in terms of the new ECCO competence framework for access to the profession », dans *The Oslo university case study. I : ICOM CC 16th Triennial conference (Lisbon 19-23 September 2011)*, Preprints. Almada : Criterio, p. 1-9
- Hutchings J.D.** (2015), « The development of the ECCO competence map for access to the conservation-restoration profession and its use in an educational institution », dans *ECCO Publication celebrating the 20th anniversary*.
- Hutchings, J.D.** (2015), « Competences for the profession and practice of conservation-restoration” its application within an educational institution », dans *ECCO Publication celebrating the 20th anniversary*. Téléchargeable sur : <http://www.ecco-eu.org/documents/publications/>
- Martelli Castaldi M.** (ARI, Italy), **Aguilella Cueco D.** (FFCR, France), (2015), « The rocky road towards recognition, regulation and standards of practice, a short history of ECCO work towards general legislation for the conservation-restoration profession, based on the acknowledgement of universally accepted values », dans *ECCO Publication celebrating the 20th anniversary*. Téléchargeable sur : http://www.ecco-eu.org/fileadmin/user_upload/E.C.C.O._20th_Anniversary_2011.pdf
- Martelli Castaldi M., Aguilera Cueco D., Hutchings J.D.** et **ECCO** (European Confederation of conservator-restorers' organisations) (2014), « An european recommendation for the conservation-restoration of cultural heritage. One step towards greater recognition of the role of conservation-restoration at european level », dans *The conservator-restorer's knowledge and recognition*, (aussi traduit en français), *Ceroart*, N° 9 (revue électronique). Téléchargeable sur : <https://journals.openedition.org/ceroart/3733>

Les auteurs

David Aguilera Cueco Conservateur restaurateur de peintures et d'art contemporain, dès 1985, diplômé des masters en Conservation-restauration (2000) et en Conservation préventive (2004) de l'université de Paris 1. Exerce comme profession libérale depuis 1985, pour les musées, les monuments historiques et quelques galeries. A contribué à la conservation-restauration de La Liberté guidant le Peuple, d'E. Delacroix, l'avion de Blériot qui a traversé la manche en 1909, et a participé au désamiantage de La Fée Électricité de R. Dufy, en équipe avec M^{me} F. Joseph. Membre actif de divers conseils d'administration : ARAAFU (depuis 1982), FFCR (1992-2018), ECCO (de 2006 à 2018 en tant que représentant français de la FFCR). Militant engagé pour la reconnaissance publique et légale de la profession de conservateur-restaurateur, en tant que profession responsable et d'intérêt général. Également expert au niveau français et européen au comité technique 346 du CEN (Comité européen de normalisation) « Conservation of cultural property », (depuis 2009). dcueco.frjoseph@gmail.com

Jeremy Hutchings Ancien professeur assistant de Conservation des biens culturels, université d'Oslo, Norvège. A enseigné la conservation curative et la conservation préventive, pour les diplômés de licence et de master, près de dix ans. Responsable de la conservation des collections au musée des Forces armées norvégiennes. Diplômé en conservation archéologique à l'université de Durham, en Conservation de l'architecture à l'université de Bristol, et Docteur à l'University College, Londres. Ancien président de la section métaux de l'IKIC, accrédité PACR (2000-2010) et représentant pour ENCoRe (2001-2010), ancien président de NKF-Norway (2012-2014), représentant et membre du conseil d'administration de l'ECCO (2007-2014). Praticien pendant plus de 25 années, a pu intervenir sur de nombreux projets, depuis les avions jusqu'à des biens archéologiques. Ses recherches portent sur le développement durable du patrimoine culturel, la conception et la logique des systèmes, l'environnement dans les musées, l'électrochimie en conservation-restauration et les enjeux légaux pour les conservateur-restaurateurs. Son doctorat était consacré à la construction d'un « modèle conceptuel orienté « objectifs » pour la gestion durable du patrimoine culturel ». jhutchingsprivate@gmail.com